

CHAPITRE 4.

LA REVOLUTION ET L'EMPIRE

Il devient particulièrement intéressant de suivre au cours des événements prodigieux qui illustrent la fin du XVIII^{ème} siècle l'évolution des idées et des institutions dans le domaine religieux; on y trouve, pour une histoire assez près de nous et par suite assez bien connue, la trace évidente des liens qui rattachent les systèmes de croyances aux structures sociales.

A chaque transformation profonde du régime économique correspond en effet une sorte d'enthousiasme religieux qui déborde violemment du cadre des habitudes religieuses antérieures sans s'affranchir complètement de ce passé. En même temps, les institutions, par exemple, l'Eglise catholique, son armature, ses rites, ses cadres, ses impératifs catégoriques, son pouvoir spirituel, réagissent en sens inverse et consolident de toute leur discipline les classes dirigeantes menacées. Si celles-ci sont cependant vaincues, alors c'est vers les couches supérieures de la nouvelle classe dominante que se portent les services spirituels et temporels de l'Eglise. Un libre penseur militant, l'abbé Raynal ([1RD](#)), écrit en 1780 : « *L'Etat, ce me semble, n'est pas fait pour la religion, mais la religion est faite pour l'Etat* »(Cahiers du Tiers; Paris).

La conscience « *nationale* » de la société nouvelle qui va naître se traduit donc par un besoin d'utilisation des institutions ecclésiastiques plutôt que par un besoin de libération totale.

Sur le plan philosophique, néanmoins, les Encyclopédistes traduisent les aspirations d'une nouvelle classe dirigeante et forgent un matérialisme révolutionnaire extrêmement audacieux.

Toutes les constructions théologiques sont impitoyablement combattues. Le sensualisme de Locke, le rationalisme de d'Holbach, la confiance absolue dans tout ce qui vient de l'homme, de sa raison, de son intuition, de ses sens; la défiance au contraire de ce qui lui est imposé artificiellement du dehors, toute cette floraison magnifique d'idées nouvelles est destructive des idéologies féodales et reflète bien des besoins nouveaux: ces besoins sont ceux de la production industrielle, conditionnée par les progrès de la science. Celle-ci ne peut pas demeurer enfermée dans les catégories étroites fixées par la théologie ([2MP](#)). Elle a besoin de prendre librement contact avec la nature, d'en étudier les phénomènes, d'en utiliser les énergies. Elle se révolte contre les prétentions de l'Eglise. La bourgeoisie est tout naturellement le support de cette révolte de l'esprit contre le dogme. Cependant on observe une certaine prudence dans la plupart des doctrines du XVIII^{ème} siècle. Si la religion n'a aucun caractère de nécessité logique, comment s'en passer pour contenir le peuple dans le cadre d'une certaine moralité ? D'où le déisme de Voltaire, son aristocratism, et son histoire *de « l'horloger »* comme créateur de l'Univers. D'où l'intuitionnisme religieux de J.-J. Rousseau... Ainsi, le dispositif des classes en lutte se retrouve par l'analyse de leurs philosophies particulières.

Mais le mouvement de marée de la Révolution va découvrir de nouveaux aspects de ces problèmes politiques, philosophiques et sociaux. Au début, le bas clergé et le haut clergé se trouvent placés de part et d'autre de la barricade dans la bataille qui s'engage. Les classes sont généralement subdivisées et les oppositions fondamentales ne se traduisent pas toujours sur le plan de la conscience collective. Les mesures prises dès le 4 août par la Constituante sont bien hostiles au Pape ; mais elles favorisent le petit clergé. Pourtant la revendication des travailleurs est portée à la tribune par Malouet. « *C'est la classe indigente et salariée, celle qui ne vit que de ses services et de son*

industrie qui mérite toute votre sollicitude. C'est pour elle qu'il faut assurer des subsistances et du travail » (3RD). Mais le clergé est compris parmi les « *salariés* ». C'est même par un hommage éclatant à la religion catholique et la demande d'un Te Deum national que se couronne le fameux décret d'abolition des privilèges.(4RD)

Cependant, le 2 novembre 1789 le processus logique des évènements suit son cours : l'Assemblée se charge des frais du culte et du soulagement des pauvres (elle fixe un salaire minimum de 1.200 livres, très large, pour les curés). Mais elle décide que les biens ecclésiastiques sont dès lors à la disposition de la Nation.

Jusqu'à-là, le haut clergé était simplement hostile; mais on touchait à son luxe, à son prestige, à ses coffres, à ses titres, à ses richesses, alors il devient enragé.

Les congrégations sont supprimées le 18 février 1790, les Etats du pape (Avignon et Comtat) demandent leur rattachement à la France. A son tour, le pape, touché dans ses oeuvres vives, condamne (mars 1790) la Révolution. Alors la Constituante met sur pied une « *Constitution civile du clergé* » sans s'occuper du Concordat. « *Le culte est un service public, dit Chasset. Les ministres des autels composent la milice spirituelle qui, comme l'armée, donne des secours à tous* » (5RD).

En fait, c'est la subordination de l'Eglise à l'Etat qui tend à se réaliser et que fait échouer l'obligation du serment (les ecclésiastiques devaient prêter serment de fidélité à la Constitution civile). Le pape ordonne de refuser le serment. Une partie du clergé lui obéit. Une autre suit le sort de la Révolution. Déjà, au Palais Royal, les Parisiens brûlent le pape en effigie ; des désordres se multiplient entre papistes et constitutionnels. Finalement, par décret du 7 mai 1791, l'Assemblée est obligée de reconnaître la liberté des cultes. Théoriquement, tout au moins. La fermentation révolutionnaire dicte obscurément ses exigences : les prêtres insermentés personnalisent trop la contre-révolution pour pouvoir exercer en paix leur sacerdoce. Mais dans certaines régions, ils ont encore une grosse influence. L'idée de laïcité naît des événements eux-mêmes ; elle fournit la solution de ces conflits. En même temps le contenu de la religion se modifie considérablement c'est l'amour de la nation menacée par les rois étrangers qui forme l'essentiel d'une nouvelle mystique puissante. C'est au nom de cette mystique, au nom de la Patrie menacée que la Législative, le 27 mai 1792, décréta la déportation et la détention des insermentés dénoncés par vingt citoyens. Le 20 juin, pour la première fois, on dispense de l'obligation de décorer les maisons à l'occasion de la Fête Dieu et l'Assemblée n'assiste pas en corps à la procession.

Puis l'on supprime les Congrégations régulières et séculières comme refuges de contre-révolutionnaires et l'on décide la laïcisation de l'état civil (et l'institution du divorce) (20 septembre 1792).

La Convention est à son tour entraînée par le processus inéluctable des événements. Elle non plus ne voudrait pas porter atteinte à la religion, ni à la Constitution civile du clergé.

Mais le pape est nettement contre la France. Un diplomate français à Rome est tué pour avoir arboré le drapeau tricolore. Et les Vendéens se soulèvent. Il faut s'imaginer ces heures dramatiques les armées ennemies envahissant le pays; les royalistes et les cléricaux de l'Ouest poignardant la Révolution, pour se rendre compte de l'identification absolue qui se réalise bientôt dans l'esprit des sans-culottes entre la religion et la contre-révolution. Bientôt les décrets punissant de mort les

prêtres dénoncés comme ayant servi contre la Patrie ne distinguent plus entre les sermentés et les insermentés. Le culte catholique lui-même, puis bientôt tous les cultes sont combattus comme solidaires des oppressions à supprimer. C'est l'époque de la grande déchristianisation : les délégations se succèdent à la barre de la Convention qui annoncent la suppression des cultes. Prêtres de tous ordres se marient. La religion de la Patrie, de la Raison, de la Liberté, remplace la religion catholique bafouée, ridiculisée, détruite sans contrainte, spontanément, comme un attribut du vieux monde qui s'écroule. Interdiction aux prêtres d'être instituteurs ; création du calendrier républicain, institution des fêtes nationales, des fêtes civiques, toutes laïques. Jamais on n'a mieux senti la fragilité de ces grands appareils de coercition, créés par le jeu de la vie sociale, qu'en ces périodes troublées où celle-ci cherche un autre équilibre et renverse toutes les valeurs traditionnelles. De nouvelles couches révolutionnaires s'élèvent des fonds de la population, la Montagne succède à la Gironde. L'ère de la modération est dépassée. La déchristianisation, qui était spontanée, qui surgissait des événements, dans les campagnes, est systématisée. Et pour bien détruire les traces de l'ancien régime, on crée une nouvelle religion. Les églises sont fermées, puis rouvertes pour la célébration du culte de la Raison. Robespierre tient à cimenter le mouvement révolutionnaire par une foi commune : d'où le culte nouveau. Il réagit contre les déchristianisateurs. Il est déiste et affirme que « *l'athéisme est aristocratique* ». Il fait rétablir la liberté des cultes. D'ailleurs, le reflux religieux reparait dans certaines régions avec quelques émeutes paysannes. Alors, reprenant les idées de J.-J. Rousseau, Robespierre tente de créer la religion d'Etat du « *Contrat social* » : Dieu, la Providence, l'Immortalité de l'âme, non pas dogmes de religion, mais sentiments de sociabilité, sans lesquels il est impossible d'être un bon citoyen et sujet fidèle... Sans pouvoir obliger personne à les croire, il faut bannir de la République quiconque ne les croit pas, il faut le bannir, non comme impie, mais comme insociable, comme incapable d'aimer sincèrement les lois, la justice et d'immoler au besoin sa vie à son devoir. Mais J.-J. Rousseau ajoutait contre les fanatiques cléricaux : « *Quiconque ose dire : hors de l'Eglise pas de salut, doit être chassé de l'Etat.* »

Robespierre s'inspire du même besoin d'un lien moral puissant entre les éléments des classes révolutionnaires. Il fait adopter son projet sur l'Être suprême « *rappel continu à la justice, donc idée sociale et républicaine* ». Cela ne va pas sans résistances de la part des Jacobins. Mais chacun met ce qu'il veut derrière les mots ; et le sentiment commun qui exprime cette tentative réside dans l'inquiétude générale de la « *Patrie en danger* ». En province, on ne distingue guère, dans les fêtes officielles, le culte de la Raison du culte de l'Être suprême, qui aurait voulu être une réaction contre le premier. Ces manifestations spirituelles sont tellement l'expression d'une vie collective nouvelle qu'on les voit palpiter avec le rythme de la vie de la Nation elle-même, comme une fièvre traduit les crises, les sommeils et les reprises d'un mal intérieur. Ainsi Fleurus dissipe peu à peu les pratiques du nouveau culte, mais la République bourgeoise, le Directoire, pris entre les royalistes et les « *exclusifs* », favorisera de ses fonds secrets les « *théophilanthropes* » qui prolongent, vers 1797, les adorateurs de l'Être suprême.

Et voici Thermidor ; la classe victorieuse de cette perturbation révolutionnaire s'installe au pouvoir. On devine son objectif : la stabilisation. « *Ni royalistes, ni terroristes* » (ni réaction, ni révolution, dirait-on aujourd'hui) ; en fait, c'est surtout contre les derniers montagnards, contre le peuple affamé des faubourgs, contre ceux qui réclament « *la Constitution de 1793 et du pain* » que sévit la « *terreur blanche* ». Quant à l'Eglise catholique, la voici placée dans une situation singulière, écartelée entre le papisme et le gallicanisme, mais bien négligée par le budget des cultes et c'est ce qui donne à Cambon l'occasion d'un règlement héroïque de la situation : « *On accepte de verser les pensions*

arriérées, mais dorénavant, la République ne paiera plus les frais ni les salaires d'aucun culte » (2 sans-culottide an II, 18 septembre 1794).

C'est dans un esprit d'hostilité très marquée à la religion catholique « *intolérante, dominatrice, sanguinaire, puérile, absurde, funeste* » (Boissy d'Anglas) que ces dispositions et un peu plus tard, la liberté des cultes, sont votées. Naturellement, les prêtres doivent tout de même prêter un serment s'ils veulent disposer de leurs églises. Ce serment reconnaît la forme républicaine du gouvernement. Et si la propagande en faveur du Roy ou au sujet des biens nationaux se manifeste dans les prêches, la sanction ne se fait pas attendre : il s'agit au moins de deux ans de prison. Malgré cela, chacun reprend des positions nouvelles d'équilibre social jusqu'au moment où la dictature militariste de Bonaparte utilise à nouveau la puissance du Vatican pour la domination des consciences.

Auparavant, le parti clérical relève la tête. Il conspire ouvertement pour le retour à l'ancien régime. Le pape l'encourage à résister. Par opposition, le Directoire accentue son rationalisme. Il encourage le culte décadaire et les théophilanthropes. Il inspecte rigoureusement les écoles libres et ferme celles qui ne donnent pas un enseignement conforme aux principes de 89. Cette politique s'accroît après l'extermination de Babeuf et des velléités socialistes de 1797. Mais lorsque Bonaparte incarne la suprématie de la nouvelle classe dominante, le phénomène historique habituel apparaît dans toute sa pureté. Le dictateur, lui aussi, est affranchi de tout sentiment religieux. Il vivra toute sa vie sans jamais pratiquer. Marié civilement, il n'accepte le mariage religieux qu'à la veille du sacre, mais il ne communie pas, il ne prie pas, il méprise les simulacres de la croyance qu'il n'a pas, mais il comprend admirablement leur valeur sociale et il l'utilise.

Il disait devant Pelet, de l'Isère [\(6RD\)](#) :

« Quant à moi, je ne vois pas dans la religion le mystère de l'incarnation, mais le mystère de l'ordre social; elle rattache au ciel une idée d'égalité qui empêche que le riche ne soit massacré par le pauvre. La religion est encore une sorte d'inoculation ou de vaccine qui, en satisfaisant notre amour du merveilleux, nous garantit des charlatans et des sorciers : les prêtres valent mieux que les Cagliostro, les Kant et tous les rêveurs d'Allemagne » [\(7MP\)](#).

Il disait à Roederer :

« La société ne peut exister sans l'inégalité des fortunes, et l'inégalité des fortunes ne peut subsister sans la religion. Quand un homme meurt de faim à côté d'un autre qui regorge, il lui est impossible d'accéder à cette différence s'il n'y a pas une autorité qui lui dise : « Dieu le veut ainsi : il faut qu'il y ait des pauvres et des riches dans le monde ; mais ensuite et pendant l'éternité, le partage se fera autrement » [\(8MP\)](#).

Il a même prononcé cette phrase odieuse :

« L'homme sans Dieu, on ne le gouverne pas, on le mitraille. De cet homme, j'en ai assez » [\(9MP\)](#).

Lors des conversations relatives au Concordat, Grégoire est scandalisé de constater que Bonaparte veut une religion non pour lui, mais pour le peuple... « *les servantes, les cordonniers* » [\(10MP\)](#).

Bientôt, l'Université impériale est fondée pour traduire dans les institutions ces principes d'utilité sociale cyniquement énoncés :

« Tant qu'on n'apprendra point dès l'enfance s'il faut être républicain ou monarchiste, catholique ou irrégieux, l'Etat ne formera point une Nation.

...Dans l'établissement d'un corps enseignant, mon but est d'avoir un moyen de diriger les opinions politiques et morales.

...L'enseignement aura pour but de former des sujets vertueux par principe de religion, utiles à l'Etat par leurs talents, attachés au gouvernement et à son auguste chef par amour et par devoir » [\(11MP\)](#).

La loi du 10-20 mai 1806 établit le monopole de l'enseignement dont le décret du 17 mars 1808 précise les dispositions en 144 articles. *« L'enseignement public, dans tout l'Empire, est confié exclusivement à l'Université (Art. 1) » [\(12MP\)](#).*

Désormais, la stabilisation va se faire par le sabre et le goupillon. L'Eglise catholique abandonne provisoirement les espérances royalistes de son prétendant Louis XVIII et se jette dans les bras du César séducteur qui lui offre, avec le Concordat, la fin du schisme des prêtres constitutionnels. La religion catholique est presque officiellement la religion d'Etat ; la libre-pensée est traquée ; tous les vestiges des cultes décadaires ou théophilanthropiques disparaissent. L'enseignement prend pour première base, dans l'Université impériale, *« les principes de la religion catholique »*. L'enseignement primaire est abandonné aux frères des écoles chrétiennes. Les ministres du culte sont exemptés du service militaire ; le mariage des prêtres est interdit par circulaires ministérielles ; les citoyens sont obligés de tapisser le devant de leurs maisons sur le passage de la procession de la Fête-Dieu. La classe des *« sciences morales et politiques »* de l'Institut, refuge de la pensée libre de ces *« idéologues »* détestés par le dictateur, est supprimée. On comprend l'apostrophe du général Delmas (rapportée par Thibaudeau) à cette cérémonie de Pâques de 1802 qui célèbre le Concordat à Notre-Dame, en présence de Bonaparte et de ses généraux : *« Belle capucinade, dit-il au premier consul, il n'y manque qu'un million d'hommes qui ont été tués pour détruire ce que vous rétablissez. »*

En effet, la signature du Concordat, c'est le triomphe de la contre-révolution bourgeoise. Pour les prébendes offertes largement par le pouvoir, le pape et ses évêques oublient volontiers les anathèmes contre le pouvoir usurpateur. On verra se reproduire la même scène écœurante un siècle plus tard, lorsqu'un autre César aux mains sanglantes, signe les accords du Latran avec le pape Pie XI.

Notes :

(1RD) Raynal, Guillaume-Thomas François, 1713-1796 : devient prêtre par volonté de promotion sociale, c'est un écrivain influencé par le combat des Lumières, il fréquente les salons littéraires ainsi que la cour de Catherine 2 de Russie et de Frédéric 2 de Prusse. Favorable à la Constituante, il prendra ses distances sous la Législative et condamnera le cours violent pris par la Révolution. Il dut à son grand âge le fait de ne pas subir le même sort que Condorcet.

(2MP) On sait qu'il faut faire remonter à François Bacon (1561-1626) l'initiative de la méthode expérimentale dans l'étude des sciences de la nature. K. Marx et F.Engels ont souligné le rôle de ce précurseur du matérialisme anglais dans *« Die heilige Familie »* (1845). F. Bacon est à ce titre le père de la pensée laïque.

(3RD) Malouet, Pierre Victor (1740-1814) planteur de sucre esclavagiste de Saint Domingue, fut un des chefs royalistes durant la Constituante. Il est élu député du Tiers à Riom et s'oppose à l'émancipation des Noirs. Il s'exile en Angleterre de 1792 à 1801 et négocie le Traité de Whitehall en 1794 entre les anglais et les colons de Saint Domingue, la Martinique et la Guadeloupe, qui permet à ces dernier de lutter contre la révolution et l'émancipation des noirs. Il rentre en France après le coup d'Etat du 18 brumaire et devient en 1803 après l'expédition de Saint Domingue commissaire général à la Marine. Il lâche Napoléon lors de la campagne de Russie et deviendra ministre de la marine au début de la Restauration.

(4RD) L'existence de contradictions entre le bas et le haut clergé, au début de la révolution française est une vieille histoire récurrente y compris sous la monarchie. Elle recoupe des conditions matérielles d'existence entre le simple curé de campagne et les prélats évidentes. Elle recoupe aussi des oppositions politiques entre deux courants de l'église de France : le gallicanisme et l'ultramontanisme. Les ultramontains se prononçant pour la soumission entière du clergé à l'autorité papale, les gallicans étant pour une certaine indépendance nationale du clergé et une ouverture aux idées nouvelles.

(5RD) Aulard, Alphonse (1849-1928) historien titulaire de la première chaire d'histoire de la révolution française à la Sorbonne de 1885 à 1922. Il est le premier historien sérieux de la Révolution Française. Militant radical-socialiste, il cofonde la Ligue des droits de l'homme. Déçu par la république bourgeoise qui s'installe après 1880, c'est à lui que l'on doit la formule célèbre « *que la République était belle sous l'Empire* ».

(6RD) petite erreur de Marceau, Jean Pelet, dit « *Pelet de la Lozère* », 1759-1842, est issu d'une vieille famille de souche protestante qui accueillit avec faveur la Révolution. Elu député à la Convention, il s'opposera à Robespierre et deviendra préfet après le 18 brumaire puis conseiller de Napoléon. Il découvre les ramifications de la conspiration de Malet de 1812 dans le sud de la France. Il passe à la Restauration, ministre de la police par intérim en juillet 1815 et pair de France en 1819.

(7MP) Opinions de Napoléon, p. 223.

(9MP) Oeuvres, tome III, p. 335.

(10MP) Cf. Taine : Le régime moderne, tome II.

(11MP) Cité par A. Aulard : Histoire de la Révolution française, p. 734.

(12MP) En 1811 même les écoles secondaires ecclésiastiques, les petits séminaires sont « *gouvernés par l'Université* ».